



**PROCES VERBAL no 2**  
**JEUDI 16 DECEMBRE 2021 A 20H15**  
**SALLE FORESTAY - PUIDOUX**

Présidence : **M. Jean-Marc Mocellin**  
Secrétaire : **Mme Laurane Morerod**

**Appel : 11 excusés** : Mmes Josiane Conne, Sabine Neyroud, Laetitia Pache  
MM. Jean Luc Chappuis, Sylvain Chaubert, Marco Corda, Noël Dentan,  
Grégoire Dubois, Frédéric Lambelet, Yves-Laurent Pache, Eric Zumbrunnen

**Procès-verbal** de la séance du 16 décembre 2021

**Assermentation de :**  
M. Antoine Monod

Election de la **Secrétaire du Conseil communal**

**M. René Gilliéron**, Syndic  
**M. Jean-Bernard Chevalley**,  
Président de la Commission de gestion

M. **René Gilliéron**, Syndic  
M. **Jean-Bernard Chevalley**  
Président de la commission de gestion

1. **Préavis municipal no 09/2021** concernant :  
le budget pour l'année 2022
2. **Préavis municipal no 10/2021** concernant les  
la fixation du **plafond d'endettement** et de  
cautionnements ou autres formes de garanties  
et autorisation générale pour la **reconduction**  
**des emprunts** – Législature 2021-2026
3. Communications des différents **Conseils**  
**intercommunaux** / Associations de Commune
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau
6. Questions – Interpellations

**M. Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à  
M. le Syndic, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers.

Le Président, **M. Jean-Marc Mocellin** salue les présences de M. Jean-Pierre Lambelet, représentant  
de la presse pour « Le Courrier », Dominique Kaser, Boursier communal et Jacques Chevalley,  
Huissier.

Le quorum est atteint. L'assemblée est ouverte.

L'ordre du jour ci-dessus est accepté à l'unanimité.

### **Procès-verbal du 14 octobre 2021**

M. **Claude Chaubert** signale qu'aux pages 7 et 8 concernant le préavis 07/2021 relatif aux indemnités du Syndic et de la Municipalité, il y a une erreur de frappe au niveau du calcul du vote : Bulletins délivrés et rentrés 55 et en comptant le résultat avec les oui, non, blanc, abstention, le total est de 57.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, l'informe que les chiffres seront recomptés.

Mme **Cindy Destraz** confirme qu'il y a eu 45 oui au lieu de 47.

La parole n'est plus demandée. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la correction susmentionnée.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, remercie Mme Laurane Morerod pour ce procès-verbal qui lui a coûté 17 pages.

---

L'assemblée se lève pour l'assermentation de M. **Antoine Monod**. Le président lit les obligations du Conseiller selon l'article 5 du règlement du conseil communal. Le futur Conseiller accepte ses obligations en prêtant serment. Le président le félicite et l'assemblée l'applaudit.

Les documents relatifs à la présente séance sont remis à M. **Antoine Monod**.

---

### **Nomination de la Secrétaire du Conseil communal**

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, informe les membres que le bureau du Conseil communal a fait paraître une annonce sur le site internet de la Commune et a reçu, par divers biais, 5 réponses de personnes externes au Conseil communal.

Toutes ces personnes ont les qualités requises pour occuper ce poste. Néanmoins après avoir étudié les dossiers avec les membres du bureau, une candidature sort du lot. Il s'agit de celle de Mme **Annick Vouilloz**, Préposée à l'Office de la population de la Commune de Puidoux.

Mme Vouilloz a déjà fait partie d'un Conseil communal. Elle a géré, entre autre, le secrétariat de l'ACPRS, donc elle connaît les différentes procédures. Elle habite la région et sa proximité avec le bureau communal sont de nets avantages.

Par acquis de conscience, une demande a été adressée à l'Union des Communes Vaudoises (UCV) afin d'exclure tout conflit d'intérêt vis-à-vis de la Municipalité.

Mme Annick Vouilloz n'a pas besoin d'être assermentée, mais doit être nommée par le Conseil communal.

Aucune question n'est posée par les Membres du Conseil communal.

En temps normal, la Secrétaire du Conseil communal doit être élue par vote à bulletin secret. Etant donné qu'il n'y a qu'une candidature, il propose de voter à main levée.

L'assemblée applaudit la nomination de Mme Annick Vouilloz en qualité de Secrétaire du Conseil communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il adresse ses félicitations à Mme Annick Vouilloz pour sa nomination.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, procède à la lecture poste par poste du budget pour l'année 2022.

Les remarques ou les questions peuvent être formulées au fur et à mesure. La parole sera ensuite donnée à M. René Gilliéron, Syndic, pour la lecture des conclusions et la discussion sera ouverte.

Compte 10 Autorités :

M. **Claude Chaubert** remarque qu'au compte 10.300 « indemnités et jetons de présence » il n'y a que CHF 2'000.00 indiqué dans la rubrique du Bureau du Conseil. Cela lui paraît peu si la Secrétaire touche une indemnité de CHF 8'000.00.

M. **Jean-Marc Mocellin** l'informe qu'il y a le compte 100.301 qui compte les indemnités de la Secrétaire du Conseil communal pour un montant de CHF 8'000.00.

M. **Claude Chaubert** s'excuse.

Compte 11 Administration : Pas de remarque/question

Compte 13 Service du personnel et des assurances : Pas de remarque/question

Compte 17 Sports : Pas de remarque/question

Compte 18 Transports publics : Pas de remarque/question

Compte 19 Service informatique : Pas de remarque/question

Compte 21 Impôts : Pas de remarque/question

Compte 22 Service financier :

Mme **Isabelle Goumaz Burka** demande des précisions quant au compte 220.411 « Romande Energie – Utilisation du sol », notamment si c'est pour la location pour différentes antennes. Elle souhaite comprendre.

M. **Jean-Rémy Chevalley**, Municipal, lui explique que la taxe sur l'occupation du sol est rétribuée à la Commune par la Romande Energie.

Il s'agit d'une taxe de 0.7 ct par kWh consommé sur le territoire communal qui a été votée par le Conseil communal de Puidoux en 2008.

Cette taxe a été incitée par le Canton quand il y a eu la libéralisation de l'électricité, lorsque les grandes entreprises n'étaient plus des consommateurs captifs mais pouvaient choisir leur fournisseur d'électricité.

C'est à ce moment-là que cette taxe a été mise sur pied. C'était au bon vouloir des Communes de l'accepter ou de la refuser et la Commune de Puidoux, comme à peu près la moitié des Communes vaudoises, avait accepté de prélever cette taxe.

C'est la Romande Energie qui la prélève au travers des factures adressées aux consommateurs et qui est rétribuée à la Commune en fin d'année.

Pas d'autre question.

Compte 31 Terrains : Pas de remarque/question

Compte 32 Forêts et pâturages : Pas de remarque/question

Compte 35 Bâtiments : Pas de remarque/question

Compte 43 Routes : Pas de remarque/question

Compte 44 Cimetière : Pas de remarque/question

Compte 45 Ordures ménagères et déchets : Pas de remarque/question

Compte 46 Réseaux d'égouts et d'épuration : Pas de remarque/question

Compte 47 Cours d'eau et lac : Pas de remarque/question

Compte 51 Enseignement : Pas de remarque/question

Compte 54 Office de l'orientation professionnelle : Pas de remarque/question

Compte 55 Formation professionnelle : Pas de remarque/question

Compte 58 Cultes, temples et cure : Pas de remarque/question

Compte 60 Administration (police) : Pas de remarque/question

Compte 62 Office de la population : Pas de remarque/question

Compte 63 Police sanitaire : Pas de remarque/question

Compte 64 Service des inhumations : Pas de remarque/question

Compte 65 Défense contre l'incendie : Pas de remarque/question

Compte 66 Protection civile : Pas de remarque/question

Compte 71 Service social communal :

M. **Philippe Penard** demande des explications quant au compte 710.352.14 « Unité d'Accueil de la Petite Enfance (UAPE) en raison d'une augmentation de CHF 50'000.00 par rapport à l'année 2021 et dans les comptes 2020.

M. **Jean-François Rolaz**, Municipal, lui explique qu'il est assez difficile d'établir un budget parce que ça dépend du nombre d'enfants qui fréquentent la garderie. Il y a une belle augmentation du nombre d'enfants. Il y a également une augmentation de la masse salariale qui est naturelle. Il y a aussi eu différents jeux d'utilisation de réserves qui avaient été faites et qui n'existent plus maintenant.

Compte 72 Prévoyance sociale : Pas de remarque/question

Compte 81 Service des eaux : Pas de remarque/question

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, passe la parole à M. René Gilliéron, Syndic, pour la lecture des conclusions.

M. **René Gilliéron**, Syndic, lit les conclusions des pages 1 à 3 du budget pour l'année 2022.

Il précise au point Service social communal – Charges de la petite enfance, qu'au départ avec la garderie, etc. une aide au démarrage a été octroyée par la Confédération et le Canton. Celle-ci n'existe plus à présent.

Si un nouvel établissement est construit, cette aide pourrait peut-être revenir.

Concernant le point Transports publics – Participation au coût non couvert des transports publics, il explique qu'il y a une différence. Le Grand Conseil vaudois a aidé les Communes sur ce poste. Les Communes vont payer comme l'année d'avant, il y a donc une économie d'environ CHF 100'000.00.

Cette information n'était pas connue lors de l'établissement du budget.

#### Lecture du **rapport de la Commission de gestion**

Président : M. Jean-Bernard Chevalley  
(Annexe 1)

La discussion est ouverte.

M. **Stéphane Martin** a une question concernant le patrimoine financier, page 47. Il est mentionné sur une ligne où il est marqué « acquisition de la parcelle 2378 située à la Rte du Village 49 » pour un montant de CHF 336'000.00. Ensuite, il est mentionné sur une autre ligne l'achat de la parcelle 2806 au Verney pour un montant de CHF 235'000.00.

1<sup>ère</sup> question : Où est-ce qu'elles se situent ?

2<sup>ème</sup> question : Pourquoi est-ce qu'il y a des intérêts pour la parcelle 2378 au Village et pas pour la parcelle 2806 au Verney ?

M. **René Gilliéron**, Syndic, explique que la parcelle du Village est située en dessous de la parcelle à M. de Siebenthal. La parcelle en forme de triangle. Et l'autre parcelle au Verney est située près des escaliers du passage sous voies pour monter à la gare.

Normalement sur le patrimoine financier, il n'est pas obligatoire d'amortir, mais les intérêts il faut les payer en raison de l'emprunt. Pour la parcelle du Verney, il n'y a pas eu d'emprunt.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal décide :

D'accepter le budget 2022 conformément au préavis municipal no 09/2021 du 09 novembre 2021 accompagné de la brochure du budget 2022.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

---

#### **Point 2 de l'ordre du jour**

**Préavis Municipal 10/2021 concernant :  
la fixation du plafonds d'endettement  
et de cautionnement ou autres formes  
de garanties et autorisation générale  
pour la reconduction des emprunts  
pour la législature 2021-2026**

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, précise qu'à la fin du préavis se trouve le catalogue des investissements pour la législature 2021-2026. Ceci est juste à titre informatif et n'entre pas dans la discussion du préavis.

S'il y a des questions à ce sujet, la parole sera donnée plus tard.

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. **René Gilliéron**, Syndic, n'a pas de complément d'informations à donner.

#### Lecture du **rapport de la Commission de gestion**

Président : M. Jean-Bernard Chevalley  
(Annexe 2)

M. **Jonathan Fauriel** remercie pour les présentations et pour le budget, qui est un petit peu déficitaire cette année. Il fait part d'une remarque :

Effectivement il y a de très beaux investissements dans la Commune et cette salle est très bien. La Municipalité fait un très bon travail. Il y a un point potentiellement délicat pour sa part à savoir le plafond d'endettement. La Commune de Puidoux reste une Commune très endettée et ce n'est pas eux qui payeront cette dette, mais surtout les enfants.

L'image de garder un plafond d'endettement haut n'est pas très heureux dans le sens où il y a eu un pic d'investissements qui étaient absolument nécessaires et très bien fait et il faut se poser la question de diminuer un peu la voilure pour la population actuelle et les futures générations.

D'avoir des investissements de CHF 25'000'000.00 sont effectivement exagérés et c'est même reconnu par le Conseil communal. Il y a une marge d'autofinancement qui est bien, donc s'il est ajouté la marge d'autofinancement et la capacité entre les CHF 32'000'000.00 et les CHF 40'000'000.00, il reste quand même pas mal.

De son point de vue, il serait envisageable de baisser le plafond d'endettement et avoir une vision future un petit peu plus positive sur la dette qui est relativement colossale pour la Commune.

Comme expliqué par la Commission de gestion, une partie de la dette est foisonnée avec les autres Communes, mais ça reste une dette réelle qu'il faudra de toute façon payer, même si une partie est payée par les Communes avoisinantes.

C'était simplement ces remarques, car le budget commence à être déficitaire aussi du fait que les amortissements commencent à être vraiment importants. Enfin avec les taux bas, il serait profitable de rembourser la dette et de la faire diminuer, pour celles et ceux qui ont une maison c'est le bon moment aussi.

Il aurait apprécié que le plafond d'endettement diminue un peu, ce qui n'est malheureusement pas le cas, c'est pour ça qu'il s'abstiendra à ce maintien du plafond d'endettement.

M. **René Gilliéron**, Syndic, informe les membres que la Municipalité n'a pas souhaité augmenter le plafond d'endettement, donc elle a envie de baisser la dette. Changer le plafond, ça ne change rien, car des investissements il faudra en faire.

La Municipalité est réaliste. Le plafond d'endettement présenté est brut. Il faut faire attention, alors que l'endettement net est à CHF 25'000'000.00. Il y a encore cette différence.

En générale dans les journaux quand ils font mention des Communes, c'est toujours l'endettement net. Mais là, il s'agit de l'endettement brut.

Pour obtenir l'endettement net, il faut enlever tout ce qu'il y a sur le CCP (CHF 7'000'000.00), les banques (CHF 1'000'000.00), les impôts encaissés (CHF 2'657'000.00). La dette est donc baissée.

Quand il a été décidé de construire cette salle de gym et d'être autonome avec, la Municipalité savait qu'il fallait mettre un plafond d'endettement à CHF 40'000'000.00.

Comme il a été dit les investissements n'interviennent pas dans le préavis, il est vrai que des grosses sommes ont été mises, parce qu'il faut penser à tout.



Ce plafond et le Conseil communal diront si un investissement se fait ou pas. Par exemple, il y a des investissements comme refaire le hangar communal et la place ou faire un hangar ailleurs. Donc dans ce cas, un seul sera évidemment fait.

Mais il faut prendre une décision. Quand la Municipalité s'est réunie lors d'une séance extra muros, il a été dit que tout serait mentionné. Ce n'est pas tout ce qu'elle veut dépenser, mais qu'elle pense, qu'à moyen terme, c'est ce qu'il faudra dépenser pour la Commune.

La Municipalité sait que les taux d'intérêts sont bas et qu'elle n'en paie pas beaucoup, elle est sensible à ça.

L'endettement net, par exemple quand la Commune a fini de payer la salle de gym, la dette par habitant était autour de CHF 10'000.00 et maintenant elle est à CHF 8'000.00.

Il y a donc une descente de l'endettement net. La Municipalité fait attention à ça.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal décide pour la durée de la législature 2021-2026 de fixer :

1. Le plafond d'emprunts (brut) à CHF 40'000'000.00
2. Le plafond de cautionnements de CHF 20'000'000.00
3. Autorisation générale pour la reconduction d'emprunt.

Le préavis 10/2021 est accepté par 46 oui et 3 abstentions.

---

### Point 3 de l'ordre du jour

Communications des différents **Conseils intercommunaux** / Associations de Communes

### ORPC

M. **Raphaël Durgniat** informe l'assemblée que malgré une légère augmentation du budget, du fait de l'augmentation du nombre d'habitants, il n'y aura pas de modification du montant de la taxe par habitant. Celle-ci reste à CHF 23.50 pour les 2'894 habitants au 31 décembre 2020, soit un montant de CHF 67'990.90.

Les préavis suivants ont été acceptés sans aucune remarque particulière, soit :

Préavis 03/2021 – Budget 2022

Préavis 04/2021 – Indemnités et rémunérations des membres du Comité de direction pour la législature 2021-2026.

Préavis 05/2021 – Indemnités et rémunérations des Conseillères et Conseillers, du Président et de la Secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026.

Préavis 06/2021 – Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2021-2026.

Préavis 07/2021 – Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la législature 2021-2026.

Bien que l'action de la Protection civile semble accessoire en temps normal, la crise actuelle a permis de montrer le caractère indispensable de cette institution.

En effet, pour la 3<sup>ème</sup> fois, le Conseil fédéral a décidé le 10 décembre 2021 de mobiliser la Protection civile pour offrir rapidement un soutien en personnel aux services de la santé et les aider à faire face à la pandémie.

Selon le Conseil fédéral, la convocation des membres de la Protection civile est « d'intérêt national ». Les membres de la Protection civile doivent être engagés en priorité pour pallier les goulets d'étranglement en temps et en personnel dans le domaine de la santé, pour le soutien logistique de la vaccination de rappel ainsi que pour le traçage des contacts.

Il semble capital de conserver ce système qui a fait ses preuves durant les moments difficiles vécus par le pays.

Il est personnellement inquiet de la diminution de l'effectif. Il serait judicieux, vu l'importance de l'activité et la variété des tâches, de revoir ce dossier.

A long terme, sans une politique de recrutement adaptée, la Protection civile ne sera pas en mesure d'aider la population en toute situation 24h/24h et dans les périodes difficiles. (Annexe 3)

## **APOL**

M. **Sébastien Jossevel** informe l'assemblée que le Conseil intercommunal de l'APOL s'est réuni le 28 octobre 2021 au Château de Lutry pour le dernier Conseil de l'année.

3 préavis étaient à l'ordre du jour, soit compétences financières, autorisation générale de plaider et rétribution pour le Comité de direction pour la législature 2021-2026. Ceux-ci ont été acceptés et la soirée s'est terminée par une visite des locaux de l'APOL et par un magnifique apéro.

## **ACPRS**

M. **Andreas Wüthrich** informe l'assemblée que l'ACPRS a tenu sa séance le 09 décembre 2021 pour approuver le budget 2022 et pour les différentes autorisations pour le Comité de direction.

Rien de spécial n'est à annoncer. Il garde quelques informations pour le futur rapport présenté au printemps 2022.

## **ASCL**

M. **Blaise Munarin** informe l'assemblée que la Commission intercommunale de l'ASCL s'est réunie le 11 novembre 2021 dans l'aula du Collège du Verney et il s'est passé l'assermentation de 8 personnes suivie de 4 préavis :

1. Concernant l'octroi d'autorisation au Comité de direction qui a fait l'objet d'un amendement de la part de la Commission de gestion à l'art. 14 chiffre 9 qui était stipulé que les dépenses devaient être imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à un montant de CHF 50'000.00. Ce préavis a été accepté.
2. Concernant l'indemnité des membres du Comité de direction. Pas de grand changement, l'indemnité reste la même.
3. Concernant les vacations et jetons de présence des membres du bureau du Conseil intercommunal. Une petite augmentation a été octroyée au Président uniquement.
4. Concernant le budget 2022, un montant total de CHF 6'354'000.00, dont 1'803'4507.76 seront à la charge de la Commune de Puidoux.

La séance s'est terminée avec un petit apéro.

M. Jean-Marc Mocellin, Président, remercie l'ensemble des rapporteurs.



**M. Jean-Rémy Chevalley**, Municipal, informe les membres du Conseil communal des points suivants :

**Service des eaux :**

Le chantier « Crêt-Bérard » et « Vers la Chapelle », pour lequel un crédit d'investissement avait été accordé lors de la séance du mois de juin 2021, est maintenant terminé à grande satisfaction.

Comme il avait été annoncé à la Sous-Commission, le tracé initial n'a pas pu être tout à fait respecté à cause de zones rocheuses, mais ceci ne change rien au montant.

Crêt-Bérard a également pu être raccordé avec la fibre optique et plusieurs habitations de la zone de Crêt-Bérard en direction de la Crouse peuvent également bénéficier de l'amélioration du débit internet grâce à l'apport de la fibre optique.

Concernant le chantier à Pré-à-l'Avoyer, il est également terminé depuis hier. Les nouveaux bâtiments sont raccordés de manière définitive, la route a été réfectionnée mercredi.

La seule chose qui n'a pu être faite, c'est le forage dirigé sous le Forestay pour rejoindre la zone de Cremont en raison des conditions météorologiques qui étaient trop défavorables. Ce forage est reporté au printemps 2022.

Cela n'impacte pas du tout les travaux réalisés jusqu'à maintenant.

**SDIS Cœur de Lavaux :**

Le recrutement a eu lieu au mois novembre. C'est une année très faste puisqu'il y a eu 30 personnes qui se sont présentées. 19 sont de nouvelles recrues qui sont inscrites pour les cours de formation sur 2 ans et qui intégreront les sections DAP (Détachement d'Appui) et 11 sapeurs ont pu être intégrés directement au DPS (Détachement Premiers Secours) et ils ont une année de formation à suivre avant de pouvoir intégrer les sapeurs-pompiers intervenants.

L'effectif est relativement élevé. Le DPS est en sureffectif, mais cette situation est préférable plutôt que le contraire au vu des territoires des 7 Communes défendus. C'est une sécurité supplémentaire et il en est extrêmement satisfait.

**Loi sur l'Energie 2050 :**

Comme indiqué dans l'agenda communal, la Municipalité tient à suivre les démarches d'accompagnement pour cette loi sur l'Energie 2050.

Elle a signé cette semaine un contrat avec un bureau d'ingénieurs, Impact Concept, qui va l'accompagner les 4 prochaines années pour prendre les bonnes décisions.

La Municipalité a fait déjà beaucoup de choses mais maintenant il faut vraiment avoir des lignes directrices et des orientations pour ne pas se disperser. Il y a vraiment des choses essentielles à faire.

Chaque Commune est différente, il n'est pas possible de calquer d'une Commune à l'autre ce qu'il se fait et c'est vraiment pour choisir une bonne ligne directrice et aller dans la bonne orientation.

Ce bureau fera également la courroie de liaison avec le Canton, puisque le travail qui se fera au sein de la Commune devra être rapporté au Canton et espère qu'il sera soumis à quelques subventions.

Ce bureau fera aussi en sorte que la Commune de Puidoux soit toujours à jour tout au long de l'année.

## ORPC :

Il remercie, au nom de l'ORPC, M. Raphaël Durniat pour son rapport très complet.

Il partage également ses craintes quant à la diminution de l'effectif, mais le dossier est sur la table au niveau cantonal et l'ORPC travaille également pour pallier à ce manque d'effectif qui pourrait survenir dans les 5 à 6 ans à venir.

M. **Daniel Bourlond**, Municipal, informe les membres du Conseil communal que durant l'année 2021 une visite a été faite par la Cour des Comptes concernant les problèmes des eaux usées dans la région.

Quelle est la mission de la Cours de Comptes ? Il s'agit d'une autorité constitutionnelle indépendante qui a pour mission de contrôler l'utilisation de tout argent public sous l'angle de la performances en s'assurant principalement du respect des principes d'économie, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et subsidiairement du respect des principes de la légalité et de la régularité.

Concernant cet audit, au niveau de la Cour des Comptes pour les eaux usées cantonales, quelques Communes ont été auditionnées et ont été partagées en 3 groupes, soit des petites Communes (Premier, Villars-le-Terroir et Puidoux), des Grandes Communes (Lausanne, Morges et Vevey) et des moyennes Communes (Avenches et Bex).

Les questions générales qu'il y a eu de la part de la Cours des Comptes étaient, sachant qu'après traitement, les eaux usées finissent dans les eaux superficielles, soit cours d'eau lac et qu'une partie de cette eau arrive tôt ou tard dans les robinets, s'assurer l'étanchéité des canalisations, des enjeux financiers.

Concernant les eaux claires, ils préconisent une taxe séparée (taxe pollueur payeur), ils ont relevé que concernant les eaux usées, depuis 1960, il y a eu quelques milliards qui ont été distribués pour faire le réseau d'eaux usées cantonal et qu'il y aura encore des travaux estimés à CHF 1'200'000'000.00 pour les 20 prochaines années, y compris pour les micros polluants.

Leur soucis était de voir si les PGEE ont été respectés et suivis, notamment la planification financière.

Pour Puidoux, le PGEE date de 2015 et comportait tous les documents requis par la Commission. Le rapport sur les cours d'eau était particulièrement détaillé. Le cadastre et les géodonnées tenues à jour étaient en ordre.

Par contre ils aimeraient un programme précis sur les investissements et les entretiens futurs. En général, les coins où il y a éventuellement des problèmes sont connus.

Elle aimerait que la Commune favorise plus l'infiltration des eaux claires, mais le problème à Puidoux, avec la terre lourde, ce n'est pas évident. Elle aimerait aussi qu'une caméra soit passée dans toutes les canalisations tous les 10 à 15 ans. Sur le 2<sup>ème</sup> point, la Commune n'avait pas trop d'avance.

Petite information concernant les conduites d'eaux usées communales, il y en a plus de 35 km. Sur Puidoux, il y a encore quelques km d'eaux usées de l'ACPRS.

Concernant les stations de relevage/pompage des eaux usées, il y a 8 stations au niveau communal qui sont sous la responsabilité de la Commune. Il s'agit de la Rte de Cremières, En Vuentron, Botonnet, La Grangette, Praz-Pourri, Le Parchet, Praz-Romond et la Nachonnaz.

3 stations de pompage/relevage sont équipées d'une alarme par sms avec la consultation du fonctionnement à distance, il s'agit de la Rte de Cremières, En Vuentron et Praz-Romond.

Concernant les canalisations et raccordements privés, elle aimerait des relevés plus précis des géomètres ou architectes concernant les futures transformations, rénovations et constructions.

Elle a remarqué que le contrôle des canalisations autour des bâtiments privés ont été effectués et elle ne veut pas de chambre mixte eaux claires/eaux usées. A Puidoux, tout a été réglé.

A Puidoux, les eaux usées se font essentiellement traiter au SIGE à Vevey.

Il y a une partie de la Tronche qui part direction Oron et qui se fait traiter à Ecublens. Un bout du hameau de Praz-Romond qui se fait traiter à la station du Pigeon à Forel. La Croix via Epesses qui va à la station d'épuration de Cully et le Treytorrens via la Rte cantonale qui va aussi direction Cully.

Autrement quelques recommandations reçues, elle aimerait modifier le système de taxe pour les eaux claires, ce qui n'est pas évident. Elle aimerait qu'un plan d'entretien précis soit établi et organiser la mise à jour des données, ce qui est fait.

Intensifier la surveillance des canalisations privées et communales.

Concernant l'ACPRS, tout est très bien.

M. **Serge Tettoni**, Municipal, informe les membres du Conseil communal qu'il y a des travaux d'urgence qui sont effectués en ce moment sur les hauteurs du Signal. En juillet 2021, il y a un gros rocher qui a atterri sur la Rte de la Corniche.

Ils ont été gérés par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) donc pas sous la responsabilité de la Commune.

Ce même type de travaux a débuté ce lundi au Ch. des Plantaz. Il y a aussi une série de rochers qui sont très dangereux. Les analyses des géologues et du Canton ont permis de relever la dangerosité pour la région. Ces travaux seront terminés normalement avant Noël.

Un hélicoptère qui va tourner pour amener les machines. Ces travaux sont impressionnants.

M. **René Gilliéron**, Syndic, informe les membres du Conseil communal qu'il y a sur la table une brochure relative à la stratégie régionale de développement économique faite par Promove. Il y en a une pour chacun.

L'enjeu c'est que d'ici 2044, il y aura 1'000'000 d'habitants et pour la région environ 200'000 habitants, de Montreux à Bourg-en-Lavaux.

Il faut élire une stratégie « comment les loger les employés ». Il n'y a pas beaucoup de zones industrielles. Il faut tenter d'avoir des emplois intéressants.

Ils souhaitent de belles fêtes de fin d'année. L'année passée il a dit qu'il y aurait un apéro et plus de Covid, mais la Municipalité s'est un peu trompée.

Cette année, il n'y aura pas d'apéro. En effet, Suite à la visite Préfectoral du 08 décembre 2021, le vendredi qui suivait, il a reçu un sms du Préfet comme quoi il avait le Covid, donc ça va très vite.

C'est aussi pour ça que la réception des Jeunes Citoyens a été repoussée. Elle devait avoir lieu le 10 décembre 2021, mais ce n'était pas très intelligent de les recevoir.

La Municipalité espère que c'est une des dernières fois dans cette configuration, comme beaucoup aimerait retourner au Village.

Cette fois il y a des chaises, c'est mieux d'après ce qu'il a pu entendre.

Il adresse tous ses meilleurs vœux et de belles fêtes ainsi qu'aux familles et ses vœux de santé.

M. **Jean-François Rolaz**, Municipal, informe les membres du Conseil communal que l'ASCL a lancé les appels d'offres « marché public » pour les transports scolaires. Il y a déjà eu des séances et l'appel

d'offres est en cours sur le site [simap.ch](http://simap.ch) et le délai pour le dépôt des offres est au 23 décembre 2021 à 11h00 précise et elles seront ouvertes au bureau communal de Puidoux.

Le dossier d'appel d'offres pour la restauration scolaire est en cours d'élaboration et là aussi c'est un gros boulot. Il y a une représentante du Conseil communal, Mme Corinne Kemp qui fera partie du jury pour attribuer le lauréat en fonction des critères de l'ASCL.

L'appel d'offres sera déposé début janvier pour recevoir les candidats et les résultats le 28 février 2022 pour commencer la rentrée scolaire avec l'ancien ou les nouveaux prestataires.

Précédemment, il n'y avait qu'un lot pour la cantine scolaire et le centre de vie enfantine et maintenant il y a 2 lots. De toute façon, il est obligatoire de faire des marchés ouverts et non « gré à gré ». Pour donner une idée, rien que pour le centre de vie enfantine, le montant des frais de repas est à peu près de CHF 230'000.00 par année. C'est CHF 150'000.00 la limite pour les services. Il n'y a pas d'autres choix.

La Municipalité a fait imprimer de belles cartes de Puidoux, qui était une demande d'un ancien Conseiller communal, M. Yves de Gunten. Il s'agit d'un format A0 donc ce n'est pas possible de la mettre dans la poche en partant.

Il y en a une par Conseiller. C'est une carte avec le fond Swisstopo où les noms des rues sont indiqués.

Pour ceux qui ne veulent pas la prendre ce soir parce qu'ils vont passer la soirée au bistrot, ils peuvent passer au bureau communal.

---

#### **Point 5 de l'ordre du jour**

Communications du Bureau du Conseil

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, prie les membres du Conseil communal d'agender la date du 02 avril 2022 pour la course du Conseil communal.

Il rappelle aux rapporteurs des différentes commissions que les rapports doivent être communiqués aux différents instances 3 jours avant la séance du Conseil communal et 10 jours pour la Commission de gestion, selon l'art. 95 du règlement du Conseil communal.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 27 janvier 2022. Durant cette séance, il faudra élire un ou une secrétaire suppléant-e pour le Conseil communal. Il laisse les membres réfléchir si ce poste peut les intéresser.

Il remercie les concierges pour la mise en place de la salle.

Il remercie et félicite Mme Laurane Morerod pour avoir occupé le poste de Secrétaire ad intérim avec brio et qui tient ce soir sa dernière séance.

Il félicite également M. Raphaël Durgniat pour la naissance de son fils Timéo qui a eu lieu il y a déjà 6 mois, après la séance constitutive du 10 juin 2021.

---

#### **Point 6 de l'ordre du jour**

Questions – interpellations

M. **Vincent Siegenthaler** a une question concernant les rapports annuels des conseils intercommunaux. Sauf erreur de sa part pour l'année 2020, ils n'ont pas été portés à l'ordre du jour, habituellement au printemps. Est-ce que c'est un oubli ou est-ce que les communications régulières sont suffisamment complètes ?

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, l'informe que ça avait été demandé par un Conseiller de rapporter régulièrement lors des séances. Maintenant concernant l'ordre du jour pour le rapport annuel, il ne sait pas, mais va se renseigner.

M. **Claude Chaubert** lors de la mise en route de la salle Forestay et lorsqu'il y avait une manifestation, il fallait poser un tapis. Il a remarqué que lors de la soirée de la fanfare il n'y avait pas de tapis. Est-ce que cette obligation a été supprimée ?

M. **Jean-François Rolaz**, Municipal, l'informe que chacun est posé sur un sol qui s'appelle thune. C'est un sol polyvalent qui accepte des éléments polyvalents et le tapis de protection est réservé pour des manifestations délicates en termes d'impacts ou de saleté.

En l'occurrence la fanfare est très propre donc elle n'en a pas eu besoin.

Il y a juste une partie sous le bar qui avait été mise. Les tapis sont disponibles pour couvrir l'entier de la salle. Pour une manifestation simple sans trop d'éléments qui tâchent, ce tapis n'est pas nécessaire.

Si les personnes boivent du Dézaley non plus, c'est surtout la vodka rouge, etc. qui pose un problème.

M. **Claude Chaubert** remercie pour la réponse et en conclut qu'il n'est pas nécessaire d'installer le tapis pour les lotos ?

M. **Jean-François Rolaz**, Municipal, avait imaginé que c'était ça le but de la question. Il s'en référera à l'avis de l'intendant de la salle et c'est lui qui décidera.

M. **Matthieu Chevalley** parle au nom de la Commission de gestion. Il lui semble que M. Jean-Marc Mocellin, Président du Conseil communal, a dit que les rapports de la Commission de gestion doivent être remis 10 jours avant la séance.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, oui c'est juste.

M. **Matthieu Chevalley** dit qu'en l'occurrence c'est un peu compliqué vu que la séance de la Commission de gestion a lieu 10 jours avant la séance du Conseil communal. Il sait que M. Jean-Bernard Chevalley, Président de la Commission de gestion, se débrouille bien mais le taper pour le jour-même c'est compliqué. Il y avait déjà eu des soucis à l'époque. Il y a également les mêmes problèmes au sein de l'APOL.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, dit qu'il y a eu la visite du Préfet et ce sujet a été relevé donc c'est pour ça qu'il transmet les doléances du Préfet.

M. **Matthieu Chevalley** pense qu'au sein de la Municipalité, il faut envoyer les convocations avant. Il faut minimum 1 semaine pour faire le rapport.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, précise que chacun fera ce qu'il peut.

M. **Jean-François Rolaz**, Municipal, se permet d'intervenir car il y a les mêmes problèmes à l'ASCL. L'ASCL demande minimum 3 jours avant.

Effectivement 10 jours avant c'est pas possible, cela voudrait dire de convoquer la Commission de gestion presque 3 semaines avant le Conseil et quand il y a encore des Conseils intercommunaux qui viennent là au milieu avec des budgets ou des comptes qui ne sont pas connus, c'est très compliqué.

Ce que veut le Préfet c'est bien, ce qu'on peut faire et bien ma foi. Mais 3 jours avant c'est bien pour la Municipalité pour prendre connaissance des rapports. L'ASCL a reçu les rapports le soir-même.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, relève que le but c'est que les membres aient le temps de consulter ces rapports avant la séance.

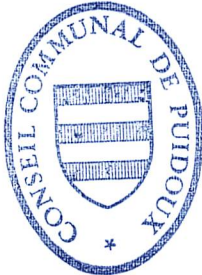
La parole n'est plus demandée.

M. **Jean-Marc Mocellin**, Président du Conseil communal, souhaitent aux Conseillers de bonnes fêtes et un joyeux Noël et clôt la séance à 21h43.

**Le Président**



Jean-Marc Mocellin



**La Secrétaire**



Laurane Morerod